



Commune de Lucens

Municipalité

Service des finances

Préavis n° 10 – 2014
au Conseil communal

**"Transfert du solde du compte "Fonds Fusion Oulens"
et transfert d'une partie du compte "Fonds Achats terrain"
sur le compte "Fonds de Réserve général"**

Lucens, le 29 septembre 2014

Table des matières

1	<i>Objet du préavis</i>	3
2	<i>Préambule</i>	3
3	<i>Fonds de réserve général</i>	3
4	<i>Conclusion</i>	3

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de transférer le solde du "Fonds Fusion Oulens" et une partie du "Fonds Achats terrain" sur le "Fonds de Réserve général" pour un montant de Fr. 1'675'500.00.

2 Préambule

Dans leur rapport sur la gestion et les comptes 2013, la fiduciaire et la commission de gestion ont émis des recommandations afin de ne pas bloquer les liquidités. Dès lors, la Municipalité vous propose de solder le compte n° 9282.5 "Fonds Fusion Oulens" s'élevant à ce jour à Fr. 675'500.00 et de virer une partie du montant du compte n° 9282.15 "Fonds Achats de terrain" s'élevant à ce jour à Fr. 1'398'241.92 sur le compte N° 9282.0 "Fonds de Réserve général" s'élevant à ce jour à Fr. 178'510.39.

3 Fonds de Réserve général

Le compte N° 9282.0 "Fonds de Réserve général" s'élève à ce jour à Fr. 178'510.39. En cas d'acceptation du transfert de Fr. 1'675'500.00, il s'élèvera à Fr. 1'854'010.30, permettant ainsi la Municipalité de financer des investissements sans avoir recours à l'emprunt.

4 Conclusion

La Municipalité vous propose donc de solder le Compte "Fonds Fusion Oulens" et de transférer le montant de Fr. 675'500.00 sur le compte "Fonds de Réserve général" et de prélever 1'000'000.00 sur le compte "Fonds Achats de terrain" et de transférer ce montant sur le compte N° 9282.0 "Fonds de Réserve général".

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Lucens,
Vu le préavis municipal no 10-2014
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à virer le solde du compte N° 9282.5 "Fonds Fusion Oulens", s'élevant à ce jour à Fr. 675'500.00 et de transférer ce montant sur le compte N° 9282.0 "Fonds de Réserve général";
2. d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 1'000'000.00 sur le compte N° 9282.15 "Fonds Achats de terrain", s'élevant à ce jour à Fr. 1'398'241.92 et de transférer ce montant sur le compte N° 9282.0 "Fonds de Réserve général".

Municipale responsable : Janine Briod

Approuvé en séance de Municipalité le 29 septembre 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Berger



La Secrétaire :



C.-L. Cruchet